

**DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE****CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

Séance du vendredi 3 avril 2020

DÉLIBÉRATION N° **CD-2020/04/03-1/06****Accusé de réception** – Ministère de l'intérieur

077-227700010-20200403-lmc100000020386-DE

**Acte Certifié exécutoire**

Envoi Préfecture : 06/04/2020

Réception Préfet : 06/04/2020

Publication RAAD : 06/04/2020

---

Commission n° 1 – Aménagement du Territoire, Politiques contractuelles, Environnement et Agriculture  
Rapporteur : GUYARD Jérôme

---

Commission n° 7 – Finances  
Rapporteur : NETTHAVONGS Céline

---

**OBJET :** Avenant n° 3 précisant les modalités du versement de la subvention 2020 liée aux missions de service public exercées par l'Agence d'Attractivité "Seine-et-Marne Attractivité" et fixant le montant du versement initial.

L'Agence départementale "Seine-et-Marne Attractivité" (SMA) s'est vu confier, lors de sa création en 2017, par le Département, la mission principale de contribuer au développement et au rayonnement du département en étant acteur de la valorisation touristique et économique.

La convention pluriannuelle entre le Département et SMA, adoptée en septembre 2018, fixe les objectifs et les moyens de l'Agence (COM).

En 2019, deux avenants ont été votés, modifiant la COM et précisant les modalités de versement de la subvention départementale au titre de l'exercice 2019.

Le présent rapport a pour objet de préciser les modalités de versement de la subvention départementale pour l'année 2020 et plus précisément son montant initial, soit 1 190 000 euros.

**LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL,**

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil général n° 7/02 en date du 29 juin 2012, modifiée par la délibération du CG 7/01 du 26 avril 2013, relative à l'adoption du Règlement Budgétaire et Financier (RBF),

VU la délibération du Conseil départemental n° 7/04 en date du 9 juin 2017, approuvant la création de l'EPIC Seine-et-Marne Attractivité, Agence départementale pour l'attractivité et le développement de la Seine-et-Marne,

VU la délibération du Conseil départemental n° 7/01 en date du 27 septembre 2018, approuvant la mise en place d'une convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens entre le Département et l'Agence Seine-et-Marne Attractivité,

VU la délibération du Conseil départemental n° 7/04 en date du 14 juin 2019, approuvant l'avenant n° 1 modifiant la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens entre le Département et l'Agence Seine-et-Marne Attractivité et précisant les modalités de versement de la subvention départementale au titre de l'exercice 2019,

VU la délibération du Conseil départemental n° 6/01 en date du 19 décembre 2019, relative au vote du Budget primitif du Département pour l'année 2020, Attractivité du Territoire,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

VU l'avis des Commissions précitées,

Après en avoir délibéré,

## DÉCIDE

**Article 1 :** d'approuver le projet d'avenant n° 3, tel que joint en annexe, relatif à l'attribution de la subvention départementale au titre de l'année 2020, et aux modalités de versement, notamment du montant de 1 190 000 euros pour versement initial.

**Article 2 :** de prélever sur l'opération « Seine-et-Marne Attractivité » de l'action « Attractivité du Territoire », ouvert au Budget primitif 2020.

**Adopté à l'unanimité**

Ont voté POUR (44) :

Mme Nathalie BEAULNES-SERENI  
M. Arnaud de BELENET  
Mme Cathy BISSONNIER  
M. Ludovic BOUTILLIER  
Mme Martine BULLOT  
M. Jean-Marc CHANUSSOT  
M. Bernard COZIC  
Mme Monique DELESSARD  
M. Smaïl DJEBARA  
Mme Martine DUVERNOIS  
M. Vincent ÉBLÉ  
Mme Anne-Laure FONTBONNE  
Mme Isoline GARREAU MILLOT  
Mme Julie GOBERT  
M. Jérôme GUYARD  
M. Yves JAUNAUX  
M. Denis JULLEMIER  
Mme Sarah LACROIX  
M. Olivier LAVENKA  
M. Jean LAVIOLETTE  
Mme Nolwenn LE BOUTER  
Mme Daisy LUCZAK  
Mme Marianne MARGATÉ  
M. Olivier MORIN

Mme Céline NETTHAVONGS  
M. Jean-François ONETO  
Mme Véronique PASQUIER  
M. Ugo PEZZETTA  
Mme Laurence PICARD  
Mme Valérie POTTIEZ-HUSSON  
M. Brice RABASTE  
Mme Isabelle RECIO  
Mme Béatrice RUCHETON  
M. Patrick SEPTIERS  
Mme Geneviève SERT qui a donné pouvoir à Mme Martine BULLOT  
Mme Sandrine SOSINSKI  
M. Jean-Louis THIERIOT  
Mme Virginie THOBOR  
M. Jérôme TISSERAND  
M. Xavier VANDERBISE  
Mme Véronique VEAU  
M. Franck VERNIN  
M. Sinclair VOURIOT qui a donné pouvoir à M. Patrick SEPTIERS  
Mme Andrée ZAÏDI

Ont voté CONTRE (0) :

Se sont ABSTENUS (0) :

N'ont pas pris part au vote (0) :

Ont été ABSENTS : (2)

M. Pierre BACQUE  
M. Bernard CORNEILLE



Patrick SEPTIERS  
Président du Conseil départemental  
de Seine-et-Marne